

# Visa longue durée pour enfant d'immigré

## Par macha54, le 16/02/2009 à 16:36

#### bonjour!!!

excusez je vous ecris pour des informations pour une amie.elle viens d'acquerir un titre de sejour il y a 3 mois suite à un mariage avec un français cependant elle a un gamin de 3ans demi qu'elle a eu dans son pays.elle s'est informé sur le site du consulat de france dans et son pays.il revient qu'elle doit justifier des revenus alors qu'elle ne travaille pas mais son epoux si (qui devient le tuteur legal de ce dernier) peut elle esperer avoir son fils à ses cotés.c'est le seul noeud du problème sinon toute les autres conditions sont rempli.merci de nous repondre à bientot

# Par citoyenalpha, le 17/02/2009 à 09:01

### Bonjour

les ressources prisent en compte lors d'un regroupement familiale sont celles du demandeur et du conjoint.

Toutefois le regroupement familiale ne peut être demander qu'à l'issu d'un séjour de 18 mois sur le territoire français.

Attention le conjoint français d'un ressortissant étranger ne devient pas du fait du mariage le tuteur légal de l'enfant mineur du ressortissant étranger.

Restant à votre disposition

# Par macha54, le 17/02/2009 à 15:22

merci de votre reponse mais une question 18 mois après l'obtention du titre de sejour de la mère? mais peut il venir en vacance?